



Activité des Permanences d'accès aux soins de santé

(PASS) d'Occitanie

Bilan d'activité 2020

DECEMBRE 2021

Activité des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) d'Occitanie

Bilan d'activité 2020

DECEMBRE 2021

Astorg Myriam (CREAI-ORS Occitanie)
Sudérie Guillaume (CREAI-ORS Occitanie)

Citation suggérée : Astorg M., Sudérie G. Activité des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS). Activité 2020. Toulouse : CREAI-ORS Occitanie, déc. 2021, 16 p. Disponible à partir de l'URL : <http://www.creaiors-occitanie.fr>

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 - IDENTIFICATION DES 42 PASS D'OCCITANIE	1
2 – ORGANISATION DES PASS	3
3 – RESSOURCES HUMAINES	4
4 – LES PERSONNES ACCUEILLIES	6
Répartition selon le genre.....	6
Répartition selon l'âge	6
Répartition selon la nationalité.....	7
Répartition selon les ressources de la personne	7
Répartition selon le logement.....	8
Répartition selon le type de couverture médicale à l'entrée	8
Répartition selon le mode d'adressage des patients.....	9
5 - ACTIVITÉ DES PASS EN 2020	10
Activité médicale.....	11
Activité sociale	12
Activité infirmière	13
6 – AUTRES ACTIONS DES PASS	14
Visibilité de la PASS	14
Comité de pilotage	14
Actions de prévention des risques psychosociaux.....	15
Conventions partenariales	15
Sensibilisation/Formation	15
SYNTHÈSE	16

INTRODUCTION

Les PASS sont issues de la Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions introduite dans le Code de Santé Publique (CSP). La circulaire n°DGOS/R4/2013/246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS viendra alors préciser la définition et redéfinir les objectifs d'une PASS qui sont :

- D'offrir un accès aux soins et un accompagnement soignant et social aux patients dans la perspective d'un retour à l'offre de soins de droit commun. Ces soins peuvent ne pas être soumis à facturation pour les patients pour lesquels, il apparaît au moment de la réalisation des actes, qu'ils ne pourront pas bénéficier d'une couverture sociale.
- D'agir à l'intérieur de l'établissement et à l'extérieur de celui-ci pour faciliter le repérage et la prise en charge de ces patients et construire un partenariat institutionnel élargi.

Le patient intégrant un dispositif PASS, ayant un besoin de soins et d'un accompagnement pour l'ouverture de ses droits, peut bénéficier :

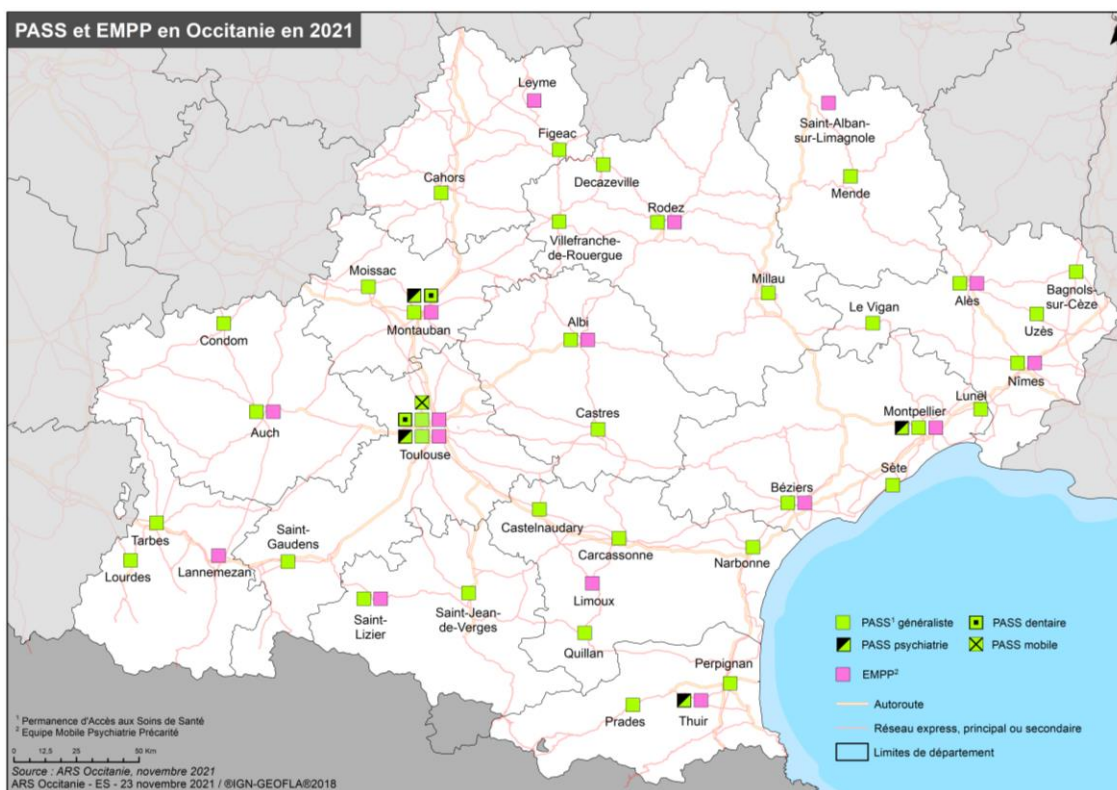
- d'accueil, d'information, de prévention, d'orientation et de soins ;
- d'une consultation médicale généraliste ou spécialisée, à une prise en charge en soins infirmiers, au plateau technique, à la délivrance de médicaments ;
- d'un accompagnement social concernant l'ouverture de ses droits ;
- d'un accompagnement dans son parcours de soins (pour réaliser des démarches, entrer en contact avec des professionnels soignants, aider pour l'observance ou la compliance aux prescriptions du médecin...) afin d'accéder à l'offre de soins de droit commun et de bénéficier d'une continuité des soins conformément à ses besoins.

Depuis 2015, les PASS renseignaient leur activité au sein d'un rapport d'activité régional dont les indicateurs avaient été choisis collégialement par les professionnels. Celui-ci a laissé la place en 2019 à un rapport d'activité national (PIRAMIG), mis en place par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et les Agences régionales de santé (ARS).

Le CREAI-ORS Occitanie est missionné depuis 2017 pour réaliser une synthèse des données issues des rapports d'activité des PASS.

1 - IDENTIFICATION DES 42 PASS D'OCCITANIE

Localisation des PASS d'Occitanie en 2021 (carte provisoire)



En 2020, deux fusions de PASS ont eu lieu (la PASS psychiatrique de Limoux avec l'EMPP et la PASS généraliste de Lavelanet avec la PASS CHIVA de Foix), ainsi que la création d'une nouvelle PASS généraliste à Decazeville. Ainsi, **la région passe de 43 à 42 PASS** : 36 PASS généralistes dont une PASS mobile, 4 PASS psychiatriques et 2 PASS dentaires.

À l'exception du département de la Lozère où il n'y a qu'une seule PASS, on compte au moins 2 PASS par département.

Trois Centres hospitaliers de la région disposent de différents types de PASS :

- CHU de Toulouse : 4 PASS (Généraliste, psychiatrique, dentaire et une PASS mobile)
- CH de Montauban : 3 PASS (Généraliste, psychiatrique, dentaire)
- CHU de Montpellier : 2 PASS (Généraliste, psychiatrique)

Remarque : la PASS de Decazeville n'ayant pas une activité annuelle complète elle n'a pu remplir le rapport PIRAMIG et ne fait donc pas partie du bilan des rapports d'activité de 2020, le nombre de PASS prises en compte dans ce document est **donc de 41 PASS**.

Les types de services auxquels les PASS sont adossées :

Type de service	Effectif	%
Pôle des urgences	14	35,9
Pôle santé publique	9	15,4
Pôle de médecine interne ou autre	5	12,8
Pôle social	4	10,3
Direction générale	3	7,7
Psychiatrie	3	7,7
Direction des soins	1	2,6
Autres	3	7,7
PASS*	39	100,0

* « donnée non disponible » pour 2 PASS

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

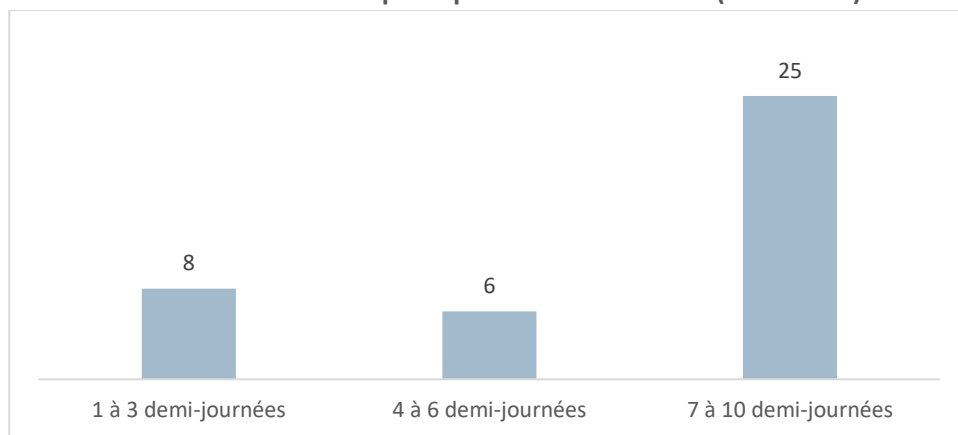
En Occitanie, les PASS sont adossées à divers services, les plus fréquents étant les pôles des urgences (pour 36 % des PASS).

Ensuite, ce sont les Pôles santé publique auxquels les PASS sont le plus souvent adossées (15 % des PASS) ; puis les services de Médecine (13 %) et ensuite les Pôles sociaux (10 %).

2 – ORGANISATION DES PASS

L'ensemble des PASS de la région proposent des demi-journées de permanence dont le nombre varie de 1 à 10 selon les PASS. Pour la PASS mobile de Toulouse, le nombre de demi-journées de permanence n'est pas déterminé en 2020.

Nombre de PASS selon les temps de permanence en 2020 (n=39 PASS)

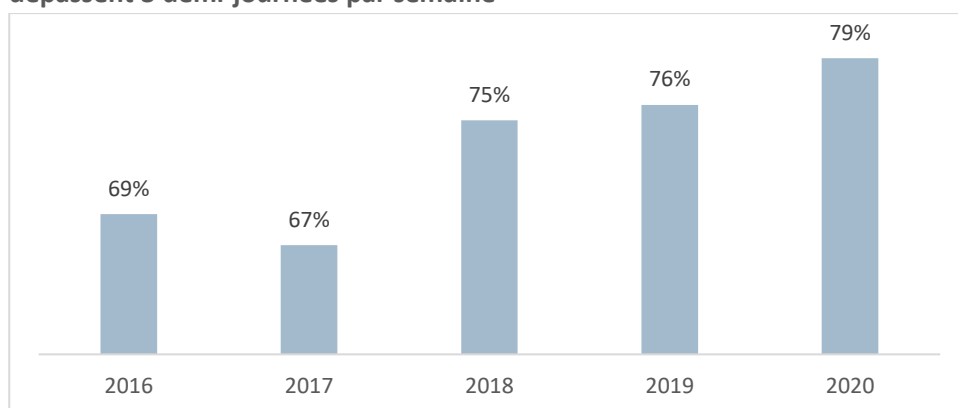


Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les 39 PASS qui ont répondu à la question relative au temps de permanence en 2020 proposent, en moyenne, 7 demi-journées de permanence par semaine.

En 2020, 31 PASS proposent plus de 3 demi-journées par semaine, soit une ouverture au moins deux jours de la semaine ; nombre en augmentation puisque les PASS n'étaient que 27 en 2019 (parmi les 37 PASS qui avaient renseigné la question). Plus de la moitié des PASS proposent entre 7 et 10 demi-journées de permanence par semaine (25 PASS).

Évolution de la part des PASS d'Occitanie dont les temps de permanence dépassent 3 demi-journées par semaine

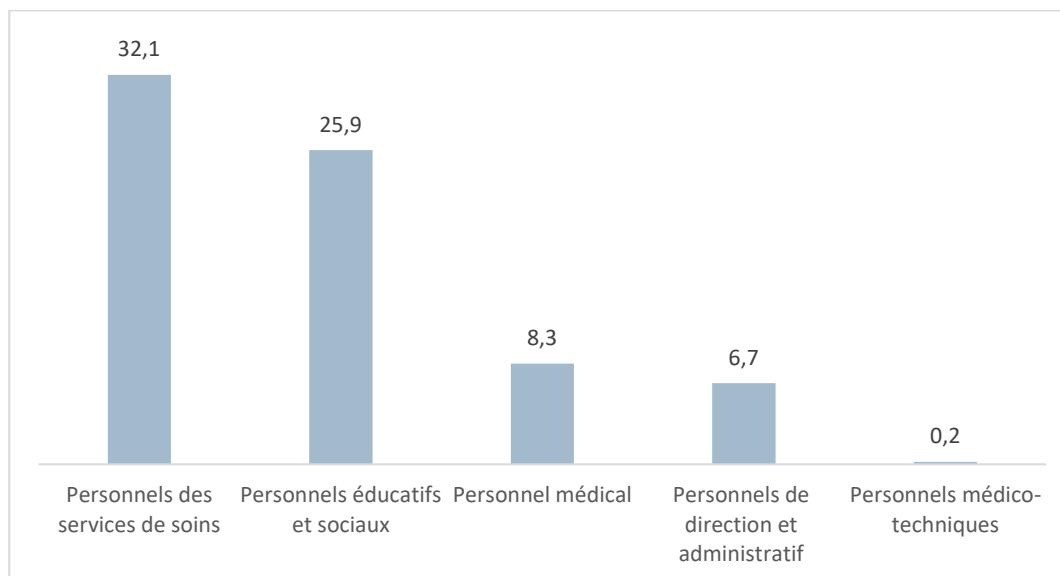


Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2016 à 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

→ L'augmentation des temps de permanence observée dans les PASS depuis 2018 semble se confirmer en 2020 : comme en 2019, plus des trois quarts des PASS qui ont répondu (79 %) proposent au moins 3 demi-journées de permanence par semaine en 2020, contre 67 % en 2017.

3 – RESSOURCES HUMAINES

Les 73,3 ETP selon les personnels des PASS d'Occitanie en 2020 (n=37 PASS)



* 2 PASS généralistes, 1 PASS psychiatrie et 1 PASS dentaire n'ont pas renseigné les ETP, soit 4 PASS
Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

4

En 2020, les PASS d'Occitanie emploient un minimum de **73,3 ETP en 2020** (quatre PASS n'ont pas rempli les données concernant les ETP) ; soit une moyenne de 2 ETP par PASS : 1,9 ETP en moyenne pour les PASS généralistes (hors PASS mobile) ; 1,2 en moyenne pour les PASS psychiatriques et 1,5 ETP pour la PASS dentaire. La PASS mobile quant à elle, emploie 7,0 ETP en 2020.

Les deux groupes de professionnels les plus fréquemment employés dans les PASS sont les personnels des services de soins (32,1 ETP) et les personnels éducatifs et sociaux (25,9 ETP) ; ces professionnels représentent près de 79 % des ETP employés dans les PASS (respectivement, 44 % et 35 % des ETP).

Le personnel médical (hors internes et étudiants) représente 8,3 ETP, soit près de 11 % de l'ensemble des ETP des PASS.

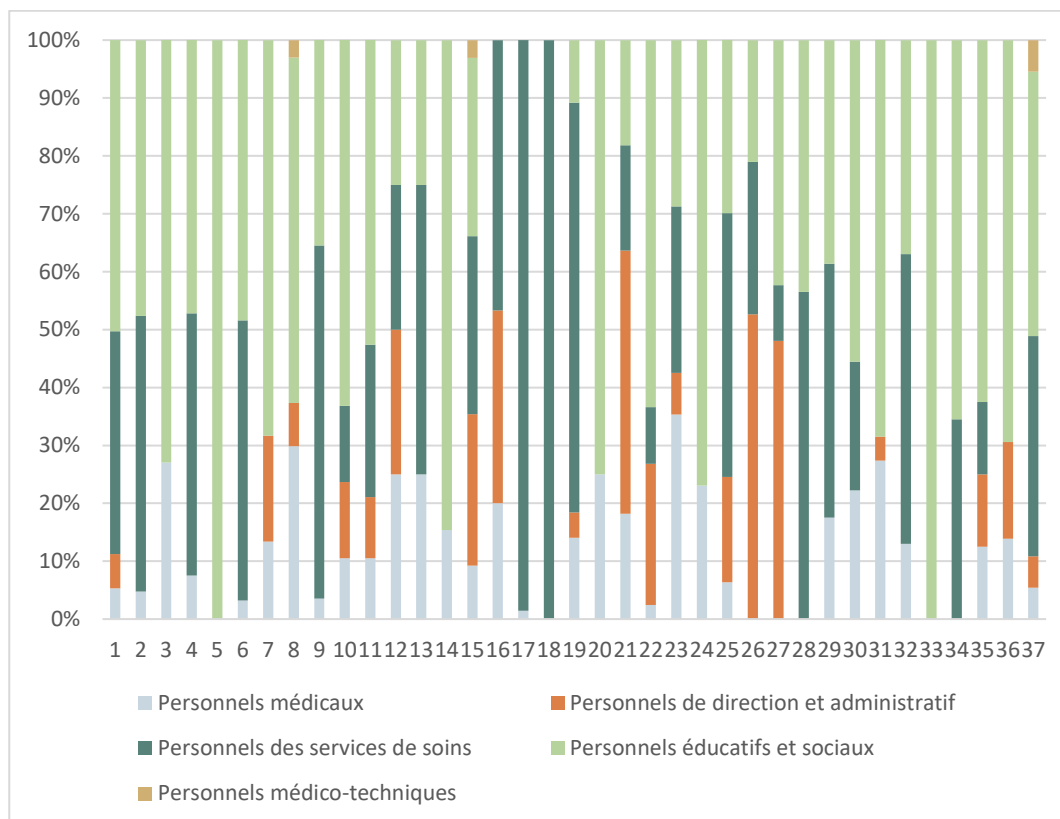
Les 33 PASS généralistes représentent 89 % de l'ensemble des PASS et emploient 61 ETP, soit 83 % de l'ensemble des ETP des PASS qui ont rempli le rapport d'activité de 2020 et renseigné la question des ETP.

Si les deux catégories professionnelles les plus présentes dans les PASS sont les mêmes qu'en 2019, on compte légèrement moins d'ETP pour les personnels des services de soins en 2020 (32,1 ETP vs 33,5 ETP en 2019) et légèrement moins d'ETP pour les personnels éducatifs et sociaux (25,9 ETP vs 26,7 ETP en 2019).

Comme les années précédentes, les données des professionnels n'étant pas connues pour l'ensemble des 43 PASS, le nombre d'ETP est donc encore sous-évalué en 2020.

Le graphique suivant montre une grande hétérogénéité de la répartition des ETP au sein des PASS malgré le poids important des personnels éducatifs et sociaux.

Répartition (en %) des ETP par professionnel dans les PASS d'Occitanie en 2020 (n=37)



* 2 PASS généralistes, 1 PASS psychiatrie et 1 PASS dentaire n'ont pas renseigné les ETP, soit 4 PASS
 Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La répartition des ETP par type de personnel varie très fortement selon les PASS :

- la part du personnel éducatif et social (présent dans 34 des 37 PASS qui ont répondu) varie, comme en 2019, de 11 % à 100 % des ETP ; elle dépasse 35 % des ETP dans les deux tiers des PASS (25 sur 37) ;
- la part des personnels médicaux (présents dans 30 des 37 PASS) varie de 1 % à 35 % des ETP ; elle dépasse la part moyenne de 11 % dans 14 des 37 PASS ;
- la part des personnels des services de soins (présents dans 27 des 37 PASS) varie de 10 % à 100 % ; elle est supérieure à 44 % dans seulement 12 des 37 PASS. C'est dans la PASS mobile, dans une PASS psychiatrique et dans certaines PASS généralistes que les parts de personnels des services de soins sont les plus importantes.

4 – LES PERSONNES ACCUEILLIES

En 2020, plus de **22 000 personnes** ont été accueillies dans les PASS d'Occitanie.

Répartition selon le genre

Genre	Effectif	%	2019(%)	2018 (%)	2017 (%)	2016 (%)
Hommes	13 446	62	59	59	54	58
Femmes	8 351	38	41	41	46	42
38 PASS	21 797	100	100	100	100	100
Non réponses	212	1%				
41 PASS	22 009					

Source : Rapports d'activité de 2016 à 2020 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Contrairement aux années précédentes, on observe une majorité d'hommes plus marquée (62 %). Toutefois, les PASS gardent encore leur particularité avec une part plus importante de femmes que dans les autres dispositifs accueillant des publics en situation de précarité où la part des hommes est nettement plus importante que celle des femmes (de l'ordre de 80 % dans les LHSS par exemple).

6

Répartition selon l'âge

Age	Effectif	%	2019 (%)	2018 (%)	2017 (%)	2016 (%)
< 18 ans	2 297	11	14	19	15	11
18-25 ans	3 283	15	15	17	19	18
25-45 ans	8 097	39	39	57	58	62
46-65 ans	5 784	28	26			
> 66 ans	1 740	8	6	6	8	9
38 PASS	21 201	100	100	100	100	100
Non réponses	808	4%				
41 PASS	22 009					

Source : Rapports d'activité de 2016 à 2020 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Plus d'un quart des patients (26 %) sont des jeunes de moins de 25 ans et 11 % d'entre eux sont des mineurs. Parmi ces mineurs, près de 600 (597) sont des mineurs non-accompagnés, soit plus d'un quart (26 %).

En 2020, la part des mineurs dans la file active est légèrement plus faible que celle observée les années précédentes et revient au niveau observé en 2016. Il en va de même pour les **mineurs non accompagnés** : leur nombre et leur proportion parmi les mineurs ont également baissés pour revenir au niveau observé en 2017 (587 en 2020 soit 26 % des mineurs, contre 44 % en 2019 et 39 % en 2018).

Répartition selon la nationalité

Nationalité	Effectif	%	2019 (%)	2018 (%)	2017 (%)	2016 (%)
Française	2 503	19	19	29	28	30
Ressortissants UE	1 718	13	11	10	16	-
Ressortissants hors UE	7 679	57	63	49	52	-
Nationalité inconnue	1 504	11	7	11	4	33
39 PASS*	13 404	100	100	100	100	100

* 2 des 41 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : : Rapports d'activité de 2016 à 2020 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2020, parmi les personnes accueillies, on note une majorité de ressortissants d'un pays hors de l'UE (57 %). Les patients de nationalité française ne représentent que 19 % des personnes accueillies.

Une part relativement élevée de réponses mentionne une « nationalité inconnue » (11 %).

Par ailleurs, 2 des 41 PASS n'ont pas répondu à cette question.

Au total, on compte 8 605 personnes dont on ne connaît pas la nationalité, soit 39 % des personnes accueillies dans les PASS.

Ainsi, en 2020, la part des patients dont on ne connaît pas la nationalité est trop importante pour analyser correctement ces données.

Répartition selon les ressources de la personne

Ressources de la personne	Effectif	%	2019 (%)	2018 (%)	2017 (%)	2016 (%)
Sans ressources	5 495	57	67	60	64	50
Minima sociaux ⁽¹⁾	1 233	13	13	15	-	-
Salaire	504	5	5	5	-	-
Retraite	245	3	2	5	-	-
Autre / ne sait pas	1 724	18	13	15	-	-
31 PASS*	9 591	100	100	100	100	100

⁽¹⁾ y compris les indemnités chômage et les rémunérations de stage

* 10 des 41 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité de 2016 à 2020 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Parmi les patients des PASS qui ont renseigné la question concernant le type de ressources, une forte majorité est sans aucune ressources (57 %), en apparence baisse comparée à celle de 2019. Notons que, parmi les 1 233 personnes bénéficiaires des minima sociaux, sont également comptabilisées les personnes percevant une indemnité chômage ou avec une rémunération de stage. Le haut niveau de vulnérabilité sociale et économique des publics reçus reste évident.

Si les personnes en grande fragilité financière restent le principal public accueilli dans les PASS, il est important de noter que ces données concernent **31 des 41 PASS, soit 44 % du public accueilli** en 2020 ; les évolutions observées sont donc à prendre avec précautions : le nombre de non-réponses est ici trop important pour considérer la répartition observée comme représentative de celle de l'ensemble des patients des PASS.

Répartition selon le logement

Logement / hébergement	Effectif	%	2019 (%)	2018 (%)	2017 (%)	2016 (%)
Logement fixe	3 125	17	19	21	23	25
Famille ou par des proches	3 358	18	29	23	26	25
Hébergement d'urgence, 115, assoc. ⁽¹⁾	5 052	27	26	29	23	24
Bidonville, squat, caravane	1 897	10	5	4	6	12
Dans la rue (dont voiture)	3 742	20	5	12	12	10
Autre / Ne sait pas	1 319	7	16	11	10	4
37 PASS*	18 493	100	100	100	100	100

⁽¹⁾ Foyer pour femmes, Hôtel social, CADA, CHRS, institution religieuse...

* 4 des 41 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité de 2016 à 2020 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Parmi les patients des PASS qui ont renseigné la question sur la situation du logement, 35 % ont un logement relativement pérenne (logement fixe ou sont hébergés par la famille ou par des proches), 27 % sont en hébergement d'urgence ou hébergés par un organisme ou une association ; 10 % des personnes viennent d'un bidonville, d'un squat ou d'une caravane.

Pour près de 3 750 personnes, soit 20 % des patients accueillis, dorment soit à la rue soit dans une voiture.

En 2020, à la réponse « dans la rue » a été ajouté « (dont voiture) » ; ainsi, les évolutions dans le temps doivent être interprétées avec prudence, d'autant qu'en 2019, la part des « Autre / Ne sait pas » était relativement importante (16 %) et plus que les années précédentes.

Répartition selon le type de couverture médicale à l'entrée

Couverture médicale	Effectif	%	2019 (%)	2018 (%)	2017 (%)	2016 (%)
Aucune	5 674	33	55	52	54	46
AME	1 167	7	4	5	4	9
PUMA avec complémentaire	2 772	16	15	14	-	-
PUMA sans complémentaire	2 539	15	15	15	-	-
VISA	47	0	2	1	-	-
Protection sociale européenne	178	1	2	1	3	3
Autre/ Ne sait pas	4 753	28	8	10	-	-
37 PASS*	17 130	100	100	100	100	100

*4 des 41 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité de 2016 à 2020 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Parmi les personnes accueillies dans les PASS qui ont renseigné le niveau de protection sociale, près de 5 700 sont sans protection sociale à l'entrée du dispositif, soit un tiers des personnes accueillies (33 %). Plus de 5 300 personnes (soit 31 %) sont bénéficiaires de la PUMA, dont la moitié bénéficie d'une assurance complémentaire (16 %). 8 % sont des personnes étrangères couvertes, soit par l'AME (7 %), soit par une protection sociale européenne (1 %), soit par leur VISA (0,3 %). Pour plus de 4 750 personnes (soit 28 %), la couverture médicale n'est pas connue, part non négligeable.

Comme les années précédentes, la majorité des personnes accueillies est sans couverture maladie. Toutefois, la répartition des personnes accueillies selon leur couverture médicale en 2020 est difficilement comparable à celle de 2019 ou de 2018 étant donnée la part importante des « Autre/Ne sait pas » qui est de 28 %.

Répartition selon le mode d'adressage des patients

Mode d'adressage	Effectif	%	2019 (%)	2018 (%)	2017 (%)	2016 (%)
Initiative personnelle	4 250	29	29	18	23	17
Hôpital (de la PASS ou autre Hôpital)	1 920	13	21	35	39	25
Médecine de ville	1 135	8	2	2	1	
Conseil départemental / PMI / CCAS	830	6	8	5	-	
Structures d'hébergement pour demandeurs d'asile et migrants	2 772	19	19	14	-	
Maraude, accueil de jour, structures d'hébergement, CHRS...	2 199	15	10	15	-	
Autre /Ne sait pas	1 708	12	12	10	-	
33 PASS*	14 814	100	100	100	100	100

*8 des 41 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité de 2016 à 2020 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

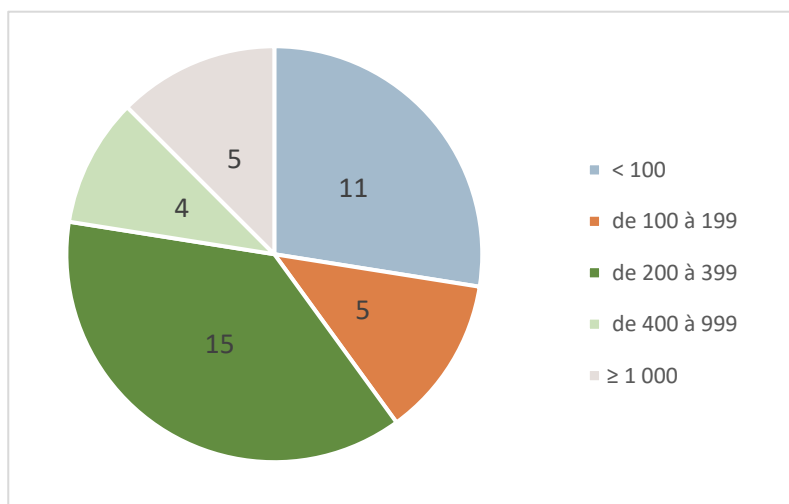
Pour les patients des 33 PASS qui ont répondu à la question portant sur le mode d'adressage à la PASS, trois modes sont plus fréquents : une majorité de patients est venue à la PASS de façon spontanée (29 %) ; ensuite, les structure d'hébergement pour demandeurs d'asile et migrants représentent 19 % des orientations, puis 15 % des personnes sont adressées par les maraudes, centres d'accueil ou autres structures d'hébergement, enfin 13 % ont été adressées par l'hôpital.

Ces données concernent un peu plus de 14 800 personnes, **soit 64 % des patients accueillis** dans les PASS en 2020 : le nombre de non-réponses est ici trop important pour considérer la répartition observée comme représentative de celle de l'ensemble des patients des PASS.

5 - ACTIVITÉ DES PASS EN 2020

22 009 personnes accueillies dans les PASS d'Occitanie en 2020

Nombre de PASS selon l'effectif de la file active en 2020 (n=40*)



*Une PASS n'a renseigné aucune des questions concernant la file active

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

10

Le nombre total de patients vus au moins une fois au cours de l'année varie fortement selon les PASS. En 2020, la file active ne dépasse pas 100 patients dans 11 PASS de la région alors que dans 5 autres PASS, de 1 000 à 3 000 patients et près de 6 300 pour la PASS mobile ont été accueillis pendant l'année.

En 2020, les 16 PASS qui ont accueilli moins de 200 patients ont une file active totale de 1 135 patients, soit 5 % de la file active des 40 PASS. Les 15 PASS dont la file active compte de 200 à moins de 400 patients ont accueilli 4 011 patients en 2020, soit 18 % de la file active totale.

Parmi les personnes accueillies, 9 668 sont de nouveaux patients, soit plus de 4 patients sur 10 (44 %). La part de nouveaux patients varie également fortement selon les 37 PASS pour lesquelles l'information est renseignée : de 26 % à 100 % (dans 5 PASS) ; elle est supérieure à 44 % dans presque toutes les PASS (37 des 40 PASS).

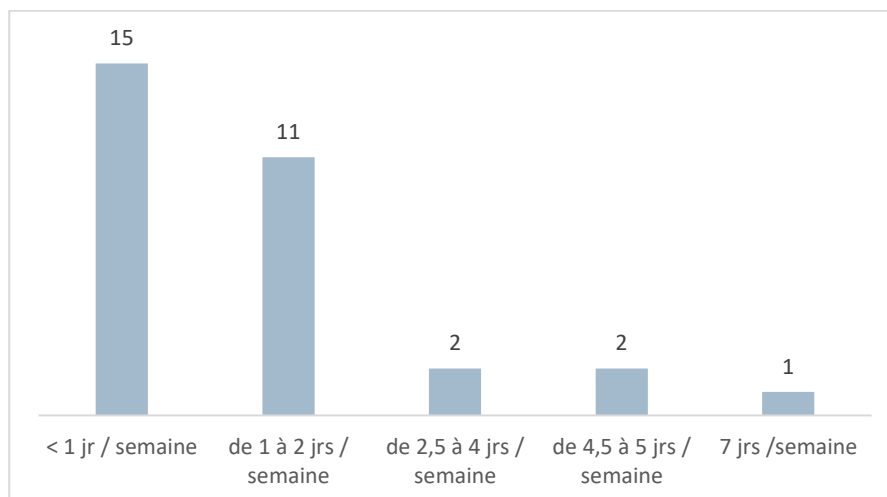
Entre 2019 et 2020, la file active des PASS qui ont rempli le rapport d'activité est restée relativement stable, passant d'environ 21 200 en 2019 à environ 22 000 en 2020, soit une augmentation de 4 %. Le phénomène marquant est une plus faible part de nouveaux patients en 2020 (44 %) qu'en 2019 (58 %) ... la crise sanitaire et les différents confinements pourraient être une des explications possibles à cette baisse.

Activité médicale

Le personnel médical (hors internes et étudiants) est présent dans 30 des 37 PASS qui ont renseigné le nombre total d'ETP et représente 8,3 ETP.

La partie concernant le temps d'activité médicale a été déclarée par 31 PASS.

Nombre de PASS selon le nombre de journées d'activité médicale par semaine en 2020 (31 PASS)



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Dans ces 31 PASS, l'activité médicale varie de 1 demi-journée à 7 journées par semaine : 15 PASS déclarent moins d'une journée d'activité par semaine, 11 PASS déclarent de 1 à 2 journées, 2 PASS déclarent de 2,5 à 4 journées d'activité médicale, 2 autres de 4,5 à 5 journées et 1 PASS déclare une activité continue 7/7 jours.

En 2020, dans les PASS qui ont renseigné leur activité médicale, la file active compte 6 419 patients (26 PASS) pour lesquels les personnels médicaux ont effectué 9 774 consultations (26 PASS) et rédigé 5 179 ordonnances (20 PASS).

Le personnel médical est déclaré dans 26 de ces PASS et représente 7,2 ETP sur l'ensemble des 8,3 ETP

Ainsi, dans ces PASS, on compte :

- une moyenne annuelle de 1,5 consultation par patient ;
- une moyenne annuelle de 247 patients par PASS ;
- une moyenne de 374 consultations par an et par PASS ;

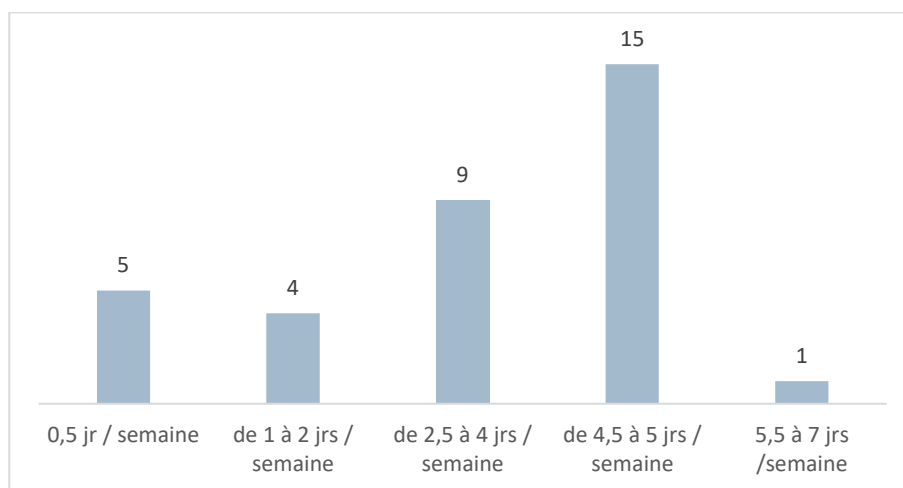
Activité sociale

L'activité sociale est la principale activité au regard du nombre d'entretiens sociaux.

Les personnels sociaux sont présents dans 35 PASS et représentent 25,9 ETP. Ces professionnels regroupent les cadres socio-éducatifs et les assistant.es de service social.

Le temps d'activité sociale a été déclaré dans 34 PASS.

Nombre de PASS selon le nombre de journées d'activité sociale par semaine en 2020 (34 PASS)



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

12

Dans ces 34 PASS, le nombre de journées d'activité sociale déclaré varie de 1 demi-journée par semaine à 7 jours par semaine :

5 PASS déclarent une demi-journée d'activité sociale par semaine, 4 PASS déclarent de 1 à 2 journées, 9 PASS déclarent de 2,5 à 4 journées et 15 PASS déclarent de 4,5 à 5 journées par semaine ; une seule PASS déclare une activité sociale quasi permanente au cours de la semaine (de 5,5 à 7 jours).

En 2020, 33 PASS ont renseigné l'activité sociale. Dans ces dispositifs, la file active des assistant.es de service social a comptabilisé 7 693 patients et l'activité des assistant.es de service social représente 17 297 entretiens.

Les assistant.es de service social de ces PASS représentent 21,8 ETP sur l'ensemble des 25,9 ETP.

On compte ainsi :

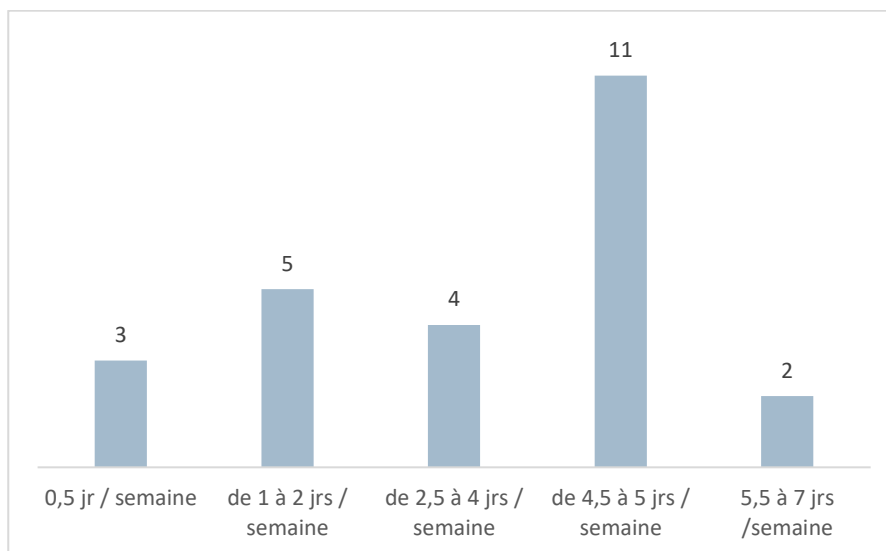
- une moyenne annuelle de 2,2 entretiens sociaux par patient ;
- une file active assistante sociale de 233 patients en moyenne par PASS ;
- une moyenne de 524 entretiens sociaux par PASS ;

Activité infirmière

Les personnels des services de soins ont été déclarés dans 26 PASS et représentent 32,1 ETP ; ils regroupent les infirmiers, les cadres et les CSS.

En 2020, 25 PASS ont renseigné le temps d'activité infirmière dans leur dispositif.

Nombre de PASS selon le nombre de journées d'activité infirmière par semaine en 2020



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

13

Dans ces 25 PASS, le nombre de journées d'activité infirmière varie d'une demi-journée à 7 journées par semaine :

la majorité de ces PASS déclarent de 4,5 à 5 jours d'activité infirmière par semaine (11 PASS) ; 5 autres PASS déclarent de 1 à 2 journées d'activité infirmière ; 4 PASS déclarent de 2,5 à 4 journées d'activité par semaine, 3 autres déclarent une seule demi-journée d'activité et pour 2 PASS l'activité infirmière est quasi permanente, de 5,5 à 7 journées par semaine.

En 2020, 24 PASS ont renseigné l'activité infirmière : la file active infirmière de ces PASS s'élève à 12 236 patients pour lesquels on compte 26 978 consultations infirmières.

Le personnel de service de soins de ces PASS représente 28,7 ETP sur l'ensemble des 32,1 ETP.

Ainsi, en 2020 on compte :

- une moyenne annuelle de 2,2 consultations infirmières par patient (24 PASS) ;
- une file active infirmière de 510 patients en moyenne par PASS (23 PASS) ;
- une moyenne annuelle de 1 226 consultations infirmières par PASS (22 PASS).

6 – AUTRES ACTIONS DES PASS

Certains indicateurs du rapport d'activité des PASS concernent plus particulièrement leur visibilité, leur organisation, les activités partenariales ou encore les différentes actions de formation réalisées.

Visibilité de la PASS

Organisation spécifique de repérage et d'orientation en 2020

	Effectif N=30	%
Avec le service d'accueil des urgences	20	67 %
Avec le bureau des entrées	18	60 %
Avec des partenaires extérieurs	19	63 %
Autre	12	40 %

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2020– Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En dehors des heures d'ouverture, 30 des 41 PASS ont mis en place des stratégies pour rendre visible le service au sein de l'hôpital pour un meilleur repérage par les personnes concernées.

Pour la majorité des dispositifs, l'organisation de la visibilité des PASS se fait avec le SAU (67 %) et pour six dispositifs sur dix, elle se fait avec des partenaires extérieurs (63 %) ou avec le bureau des entrées (60 %).

Parmi ces 30 PASS, 10 ont mentionné les trois modes d'organisation pour un meilleur repérage.

Comité de pilotage

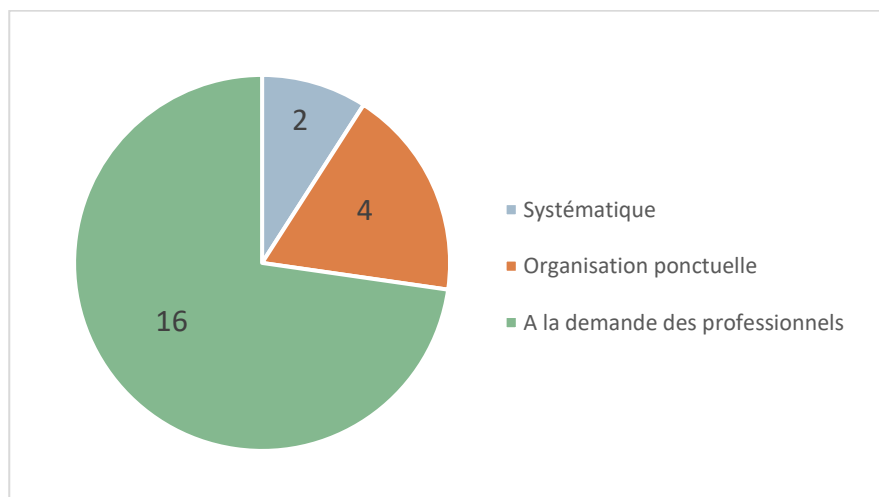
En 2020, 83 % des PASS (34 des 41 PASS) déclarent l'existence d'un **comité de pilotage** et 85 % déclarent des réunions régulières de toute l'équipe de la PASS visant l'organisation du travail et la transmission en interne d'informations sur les patients.

Dans 17 de ces 37 PASS (41 %), l'équipe bénéficie d'une **supervision**.

Actions de prévention des risques psychosociaux

Des actions de **prévention des risques psychosociaux** et de l'épuisement professionnel sont accessibles à l'équipe des professionnels **dans 22 des 41 PASS**, soit dans plus de la moitié des PASS (54 %) qui ont rempli le rapport d'activité de 2020.

Nombre de PASS selon la modalité de mise en place des actions de prévention des risques psychosociaux dans les PASS (n=22)



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2020 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Dans la grande majorité des cas (dans 16 des 22 PASS), ces actions de prévention ont lieu à la demande des professionnels ; elles sont organisées de façon ponctuelle dans quatre PASS et de façon systématique dans deux autres PASS.

Ces actions de prévention se déroulent en **entretien individuel dans la majorité des cas (50 %)** ou en supervision collective (10 % des cas) ; dans 40 % des cas les modalités sont « autres » sans être explicitées.

Conventions partenariales

→ En 2020, 15 PASS déclarent un ou des partenariats externes, **soit 37 % des 41 PASS** ; trois PASS ont évoqué la crise sanitaire comme frein à leurs activités partenariales.

Sensibilisation/Formation

→ **19 des 39 PASS** qui ont renseigné la question, **soit 49 %**, ont déclaré réaliser des séances de sensibilisation/formation pour les personnels de l'établissement de rattachement.

→ **10 des 39 PASS** qui ont renseigné la question, **soit 26 %**, ont déclaré réaliser des séances de sensibilisation/formation pour les personnels de santé d'autres établissements.

SYNTHÈSE

En 2020, l'ensemble des 41 PASS que compte la région ont rempli le rapport d'activité. Toutefois, et comme en 2019, l'ensemble des questions du rapport n'ayant pas toujours été rempli, les données présentées sont des minima en ce qui concerne les ressources humaines et les ETP des différents professionnels, le volume de leurs activités comme celui des personnes accueillies pendant l'année.

Les chiffres clés à retenir pour l'activité 2020 des PASS :

- un minimum de **73,3 ETP** (37 PASSS) ;
- un minimum de **22 010 personnes accueillies** (41 PASS) ;
- une file active médicale d'au moins **6 420 patients** avec au moins **9 780 consultations** effectuées par les personnels médicaux (31 PASS) ;
- une file active des assistantes sociales d'au moins **7 700 patients** avec au moins **17 300 entretiens sociaux** effectués par les assistantes sociales (34 PASS) ;
- une file active d'infirmiers d'au moins **12 240 patients** avec au moins **26 980 consultations** infirmières (25 PASS).

La crise sanitaire qui a débuté en 2020 peut expliquer une partie des non-réponses (celle de l'activité de la PASS mobile par exemple) dans les rapports d'activité, mais aussi certaines observations faites comme la baisse de la part de nouveaux patients accueillis pendant cette année particulière.

En 2020, pour les données comparables à celles de 2019, les PASS de la région ont accueilli 812 patients de plus qu'en 2019 (21 200), **soit une augmentation de 4 %** pour les 41 PASS.

Les caractéristiques des publics accueillis dans les PASS sont relativement constantes dans le temps : ce sont des publics en grande fragilité sociale, financière, sans couverture sociale, souvent des personnes en situation de migration et sans logement fixe.

Toutefois, parmi les personnes accueillies en 2020, on note une baisse du nombre de mineurs (moins de 2 300 en 2020 contre plus de 2 750 en 2019), ainsi **qu'une baisse du nombre et de la part des mineurs non accompagnés** parmi ces mineurs. Cette baisse est d'autant plus notable qu'une augmentation du nombre et de la part des mineurs non accompagnés avaient été observée entre 2017 et 2018 ainsi qu'entre 2018 et 2019.